



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
de l'immigration et de l'intégration**

Bureau des élections, des réglementations, des associations et des missions de proximité-titres
Sections élections politiques et professionnelles
04 76 60 32 86
pref-elections-politiques@isere.gouv.fr

Arrêté n°38-2022-08-30-00001 du 30 AOUT 2022
fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote
dans la commune de Luzinay

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2018-05-03-014 du 3 mai 2018 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Luzinay ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commune de modifier les périmètres des deux bureaux de vote ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de Luzinay sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

ARTICLE 2 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Luzinay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale


Éléonore LACROIX

BUREAU 1

SALLE POLYVALENTE au 438 Rue des Allobroges

ROUTE DU PLAN "les hauts du plan" Côté paire

ROUTE DU PLAN Côté paire

ROUTE DES COMBES

ROUTE DES VIGNETTES

ROUTE DE FOURGEON

ROUTE DE SAINT-GERMAIN

ROUTE DU GRAND MONGEY

ROUTE DU PETIT MONGEY

ROUTE DE LA LOMBARDIERE

ROUTE DE SAINT-JUST-CHALEYSSIN

ROUTE DES MOILLES Coté paire

ROUTE DU MARAIS du n°939 au 2224

RUE DU ROZON

RUE DES TILLEULS

RUE DES MARCHANDS

RUE DES ALLOBROGES du N°868 au 1316

RUE DES ROSSIGNOLS Côté impaire

RUE DE LA PETITE PRADINE

RUE DES CROISETTES

RUE DU 19 MARS 1962 Côté Paire

RUE DE L'EGLISE

CHEMIN DE LA PICARDIERE

CHEMIN DE LA GARGODERIE

CHEMIN DES BALMES

CHEMIN DE LA MARJOTIERE

CHEMIN DU PAN PERDU

CHEMIN DES GREVILLIERES

LOTISSEMENT LES FAUVETTES

LOTISSEMENT LE COTEAU DES MESANGES

LOTISSEMENT LES BLEUETS

LOTISSEMENT LES ETOURNEAUX

LOTISSEMENT LES TILLEULS

LOTISSEMENT BEAUSEJOUR

LOTISSEMENT LES JONQUILLES

LOTISSEMENT LE PORCHE

LOTISSEMENT LE ROZON

LOTISSEMENT LES JARDINS DE ROZON

LOTISSEMENT LES JARDINS DE PRADINE

LOTISSEMENT LA PETITE PRADINE

LOTISSEMENT LES PINS

IMPASSE DU PUIITS

IMPASSE PARTOUT

IMPASSE DES PINS

IMPASSE DU MUGUET

IMPASSE DU PAN PERDU 2

TOURTERELLE ET GACHET

BUREAU 2
SALLE POLYVALENTE au 438 Rue des Allobroges

CHEMIN DE JOUX
CHEMIN DE LA BATIE
CHEMIN DE MISSY
CHEMIN DE PIOT
CHEMIN DE REVOU BAYARD
CHEMIN DE TREMOULA
CHEMIN DES SOURCES
CHEMIN DES VIGNES
CHEMIN DU RUISSEAU
CHEMIN LE CALLIOLAT
CHEMIN DU RESERVOIR
CHEMIN DE LA PETITE MOILLE

IMPASSE DES HAUTS DU PLAN
IMPASSE DU RESERVOIR
IMPASSE DU POIRIER BLANC

ROUTE DE CHAPONNAY
ROUTE DE CHASSON
ROUTE DE LA CHAPELLE D'ILLINS
ROUTE DE LA FORET
ROUTE DE LA GARENNE
ROUTE DE MONS
ROUTE DE SERPAIZE
ROUTE DE VIENNE
ROUTE DE VILLENEUVE
ROUTE DES ETANGS

ROUTE DES MARAIS

du n° 19 AU 866

ROUTE DES MOILLES

Côté impaire

ROUTE D'ILLINS

ROUTE DU PLAN

Côté Impaire

ROUTE DU PLAN "Les hauts du plan"

Côté Impaire

VIEILLE ROUTE DU PLAN

RUE DE LA NOYEREE

RUE DE L'EGLISE

RUE DES ALLOBROGES n° 242 au 848

RUE DU 19 MARS 1962 côté impaire

RUE DES ROSSIGNOLS côté paire

RUE DES CROISETTES

DOMAINE DES OUYASSIERES

LES TERRASSES DU CENTRE

LOTISSEMENT D'ILLINS ET LA PLAINE

LOTISSEMENT GABRIEL

LOTISSEMENT LA GARENNE

LOTISSEMENT LA PLAINE

LOTISSEMENT LE CALLIOLAT

LOTISSEMENT LE DOMAINE DU PETIT PRINCE

LOTISSEMENT LE RUISSEAU

LOTISSEMENT LES HIBISCUS
LOTISSEMENT LES JARDINS DU CENTRE
LOTISSEMENT LES PRIMEVERES
LOTISSEMENT LE CLOS CHAMPETRE
LES BALCONS DU CENTRE
LOT LE CLOS DE LUZIN

ZA LA NOYEREE I

ZA LA NOYEREE II

ZA LA NOYEREE III